



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Impossible réduction du nombre d'élèves par classe sans recruter des professeurs

Question écrite n° 20491

Texte de la question

M. Adrien Quatennens attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'incompatibilité entre la réduction du nombre d'élèves par classe et la baisse des effectifs de professeurs dans l'éducation nationale. Lors de sa conférence de presse le 9 mai 2019, le Président de la République a annoncé vouloir diminuer le nombre d'élèves par classe de grande section de maternelle, CP et de CE1. Il a ainsi fixé un plafond à 24 élèves par classe de ces niveaux. Cet effort est nécessaire puisque le nombre d'élèves par classe influe directement sur la qualité de l'apprentissage, et qu'en matière d'effectifs la France accuse un important retard par rapport à ses voisins italiens ou belges, pays dans lesquels la moyenne d'élèves par classe de primaire n'est que de 19. Au niveau européen, la moyenne est de 20 élèves par classe. Selon les chiffres du ministère, 38% des classes, soit 53 000 sur 140 000 dépassent ce nouveau plafond. La baisse démographique (- 238 000 élèves entre 2018 et 2022) ne suffira pas à le compenser et affecter des moyens humains plus importants est nécessaire. L'augmentation des effectifs de professeurs doit plus que jamais être à l'ordre du jour. Or ce n'est pas la voie que prend le Gouvernement. En effet, l'examen des textes budgétaires met en évidence que l'éducation ne semble pas être une priorité de ce gouvernement. Sur un an, le ministère de l'éducation nationale perd ainsi 1 800 postes équivalents temps plein. Aussi, sans augmentation globale des effectifs, l'augmentation du nombre de professeurs affectés aux classes de grande section de maternelle, de CP et de CE1 se ferait au détriment des autres classes du premier degré, CE2, CM1 et CM2. Cette situation ne serait pas tolérable. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

L'éducation est une priorité nationale du Gouvernement, qui se traduit par la poursuite de l'effort significatif en faveur du premier degré, afin de traiter la difficulté scolaire à la racine. À la rentrée 2018, ce sont 3 881 nouveaux emplois d'enseignants devant élèves qui ont été créés, en dépit de la baisse des effectifs, au service de l'objectif 100 % de réussite et la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) à l'entrée en 6ème. Le ratio « professeur pour 100 élèves » est passé de 5,46 en 2017 à 5,56 en 2018. Concernant la rentrée 2019, 2 325 nouveaux moyens d'enseignement seront implantés dans les écoles. Le taux d'encadrement devrait encore s'améliorer : il est estimé à 5,63 (ce qui correspond à un professeur pour moins de 18 élèves). Le choix a été fait de cibler les efforts sur l'éducation prioritaire où se concentrent les difficultés scolaires et sociales en desserrant les effectifs de manière significative, avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP et en REP+. L'efficacité de ce dispositif a été démontrée par des études tant nationales qu'internationales. De nouvelles évaluations-diagnostiques ont également été mises en place et se poursuivront tout au long des étapes de la scolarité des élèves. Pour permettre la réussite de tous les élèves, le Président de la République a décidé que les effectifs des classes de grande section, CP et CE1 seraient d'ici la fin de la mandature limités à un seuil de 24, y compris hors éducation prioritaire. Aujourd'hui, 52 800 classes de ces niveaux ont des effectifs supérieurs à 24 élèves, soit environ 38 % du total des classes de ces niveaux (environ 140 000). Environ 1,4 million d'élèves seront concernés. En outre, dans le prolongement du dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire depuis la rentrée 2017, ce sont les classes de grande section de

ces territoires qui seront progressivement dédoublées les prochaines années, pour amplifier, en agissant dès l'école maternelle les effets déjà observés des dédoublements déjà réalisés. Des moyens importants sont déployés sur le premier degré pour les prochaines rentrées afin d'améliorer les conditions d'enseignement et l'offre éducative nationale.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20491

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5462

Réponse publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8938